



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

LE RETOUR DU ROI

Elisabeth Borne, l'apôtre revendiquée de la concertation et du dialogue, a fini par actionner le 49-3 pour permettre l'adoption d'une réforme des retraites dont les Français ne veulent pas. Ce faisant, elle a ajouté à la crise sociale une crise démocratique grave et confirmé l'illégitimité de sa réforme. Il aura fallu l'artillerie lourde au gouvernement et à la majorité pour faire passer, sans vote de l'Assemblée, ce texte définitivement marqué du sceau de l'infamie. En monarque absolu, Emmanuel Macron en a décidé ainsi. Et qu'importe que la rue s'embrase, qu'importe que son gouvernement - qui n'a échappé à la censure qu'à neuf petites voix - en sorte lessivé, qu'importe que le pays soit désormais dans une impasse.

Mais qu'il n'aille pas s'imaginer que la contestation va maintenant retomber docilement. Il

reste des obstacles, et pas des moindres, à franchir pour parvenir à ses fins et imposer par la force son funeste projet.

D'abord, le Conseil constitutionnel est saisi d'un recours, regorgeant d'arguments plus solides que jamais, qui pourraient justifier la censure totale du texte.

Il est saisi ensuite de notre demande de référendum d'initiative partagée, un véritable couperet au-dessus de la tête du gouvernement : si les Sages en valident la recevabilité, s'ouvrira une période au cours de laquelle il faudra recueillir 4,8 millions de signatures pour obtenir un référendum. Un objectif largement atteignable au regard des mobilisations historiques que nous avons connues ces dernières semaines.

Enfin, il lui faudra affronter le peuple dans la rue. Le peuple

qu'il qualifie avec mépris de « foule » pour le décrédibiliser et justifier qu'il serait dans son bon droit, tout Jupiter qu'il est.

C'est bien votre détermination, votre pugnacité qui permettront d'envoyer cette réforme aux oubliettes. Comptez sur nous pour nous faire le relais de votre refus de travailler deux ans de plus. De la rue à l'Assemblée en passant par l'Élysée où nous voulons être reçus pour demander solennellement le retrait du texte, nous nous battons jusqu'au bout pour l'obtenir et rendre, d'une façon ou d'une autre, sa voix au peuple.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



LE RETRAIT OU LA CONSULTATION CITOYENNE !

Avec l'utilisation du 49-3, le gouvernement pariait sur l'essoufflement du mouvement de protestation. Il a eu tort. Il a ravivé la colère des Français et ouvert une nouvelle étape de la contestation. Si la motion de censure n'a pas suffi à envoyer la réforme des retraites aux oubliettes, la bataille est loin d'être finie.

Un Parlement bafoué, humilié. Des députés qui ne peuvent pas voter. Des Français méprisés. Jamais un gouvernement n'aura usé avec un tel entêtement de l'obstruction démocratique. La bataille parlementaire dans laquelle le gouvernement, les majorités et les Présidences de l'Assemblée comme du Sénat ont fait preuve d'une déloyauté impensable en se servant de tous les artifices parlementaires, s'est terminée par un 49-3 qui entache ce texte du sceau de l'illégitimité. Cette solution de facilité est la preuve de l'état de faiblesse dans lequel se trouvent l'exécutif et sa majorité. Prétendre qu'un vote a bien eu lieu puisque la motion a été rejetée, c'est tenter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes : le mode de scrutin en cas de motion de censure est favorable au gouvernement, c'est la raison pour laquelle il l'a préféré à un vote que ses propres troupes attendaient. Si le 49-3 n'avait pas été dégainé, la motion de rejet aurait probablement été adoptée. Il s'agit d'une énième cabriole pour empêcher le peuple, à travers ses représentants, de s'exprimer.

« Le gouvernement a affaibli sa légitimité démocratique et, du même coup, a marqué sa réforme du sceau de l'illégitimité. »

Mais le 16 mars, la Première ministre a déclenché le 49-3 de trop. Comme un seul homme, les Français se sont retrouvés spontanément dans la rue pour manifester leur colère. Pas un coup de colère,

encore moins une vague désapprobation : une profonde colère. Quelque chose de l'ordre de la révolte, même. Le refus sans appel de la régression sociale. Le refus de se voir voler deux de ses meilleures années de retraite. Le sentiment de ne jamais pouvoir être entendu. Le sentiment d'être pris pour des imbéciles. Le sentiment de ne pas être respecté. L'idée que ça suffit, tout simplement.

Qu'ont fait les Français pour mériter tant de mépris ? Car c'est ainsi que sont perçus la politique du gouvernement, son entêtement, son arrogance, ses discours, ses justifications toujours plus embrouillées ; c'est ainsi qu'a été vécu le 49-3 infligé, au-delà de l'Assemblée nationale, au pays tout entier.

Inutile de répéter à quel point ce projet est scandaleux, injuste, injustifiable, inégalitaire, régressif, attentatoire au monde du travail et doucereux pour le monde de la finance. De redire combien nous sommes attachés à ce droit et donc opposés au projet de société du gouvernement centré

sur le profit, sur la personne humaine compétitive, rentable, réduite à produire et à consommer. Pas la peine non plus de rappeler que le diagnostic de l'exécutif a été percé à jour, que tout le monde a bien compris quelle



© Jeanne Menoulet - flickr

était sa volonté : affaiblir le droit solidaire à la retraite par répartition. Le gouvernement a perdu à chaque étape, jusqu'à ce 49-3 de trop. Ce n'est pas faute de l'avoir alerté, appelé à la raison, à la lucidité, à la responsabilité. Il aurait pu faire de ce vote l'occasion de réparer, de rassembler, d'apaiser, de révéler la grandeur de la démocratie et de la République. Non, il a préféré placer des engagements comptables au-dessus de la volonté populaire, les intérêts de la finance au-dessus du bien-être social, du respect du travail, du droit mérité à la retraite.

Emmanuel Macron avait promis cette réforme ? La belle affaire ! Nul ne lui a confié les prérogatives d'un monarque absolu. C'est avec le peuple qu'il doit gouverner, non contre lui. Cette crise politique gravissime appelle tout autre chose qu'une attitude au-

toritaire, suffisante, paternaliste. Pire, le gouvernement a fait le pari du pourrissement et de la répression. Plutôt que d'entraîner le pays dans cette régression sociale, dans cette tension, dans cette crise, il aurait pu créer des dynamiques pour s'attaquer avec beaucoup plus de force aux effets de la vie chère, à la faiblesse des salaires, à l'urgence culturelle, au malaise démocratique, à l'affaiblissement de la fonction publique, au défi climatique, aux drames de la guerre. C'est de cela dont il faut s'occuper, pas de la casse du droit à la retraite !

LE COMBAT CONTINUE !

Le sens de la motion de censure transpartisane, portée par le groupe LIOT (groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires), que nous avons dépo-

sée dès le 17 mars, était clair : rejeter la réforme des retraites et faire tomber le gouvernement. Elle portait l'espoir d'améliorer le droit à la retraite, pas de le réduire, et battre en brèche les projets dangereux, antiégalitaires et antifraternels de l'extrême droite, qui ne comportent aucune solution pour nos retraites. Elle aurait permis de mettre un grand coup de frein à la frénésie des politiques libérales et de la loi de l'argent. À 9 voix près, le gouvernement a échappé à la censure mais il en est ressorti très affaibli, voire disqualifié.

La bataille est loin d'être finie car contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire croire, le recours au 49-3 et le rejet des motions de censure ne signent pas la fin de la contestation. Bien au contraire. Le mouvement social n'a jamais été aussi fort et dès le 21 mars, nous avons déposé un recours au Conseil constitutionnel. Celui-ci porte sur le véhicule législatif choisi - un texte budgétaire sur l'année en cours alors que la réforme aura des conséquences dans le temps - qui témoigne d'un détournement manifeste et inédit de la procédure parlementaire et de l'article 47-1 de notre Constitution.

Nous avons également déposé une proposition de référendum d'initiative partagée (RIP) pour montrer que nos institutions ne sont pas complètement inopérantes face à une telle crise démocratique. Nous irons partout débattre et chercher les signatures par millions pour imposer une sanction démocratique à cette réforme. Ce mauvais projet de loi doit être retiré d'une manière ou d'une autre. Nous sommes déterminés à gagner. ♦

RETRAITES : AU PEUPLE DE TRANCHER PAR RÉFÉRENDUM

La colère s'amplifie et les Français, massivement, continuent d'exiger le retrait de la réforme des retraites. Pour faire entendre cette volonté populaire, nous sommes 252 parlementaires à avoir déposé le 17 mars une proposition de loi pour obtenir un référendum d'initiative partagée (RIP) visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans. Cette proposition de loi a été transmise par la Présidente de l'Assemblée nationale au Conseil constitutionnel lundi 20 mars. Celui-ci a annoncé dans un communiqué qu'il rendrait sa décision le 14 avril.

Une fois validée, notre proposition de RIP ouvrira la voie à une campagne de 9 mois au cours de laquelle les Français pourront apporter leur soutien à cette initiative. Durant ces 9 mois, nous appellerons le gouvernement à suspendre sa réforme. Il n'est pas obligé de le faire, mais il doit le faire. Nous ne doutons pas, au regard des mobilisations historiques, que les 4,8 millions de signatures nécessaires à imposer un référendum seront collectées et qu'enfin, la voix du peuple souverain pourra être entendue. Selon un récent sondage, 3 personnes sur 4 seraient prêtes à signer pour un référendum sur les retraites. Avec ce RIP que nous avons déposé, il y a une voie de sortie possible.



Lire l'intégralité de l'intervention de Pierre Dharréville le 20 mars 2023



PAS DE CHÈQUE EN BLANC AU GOUVERNEMENT POUR LA RELANCE DU NUCLÉAIRE

Si l'essentiel du texte sur l'accélération du nucléaire a été adopté en première lecture, le gouvernement a dû renoncer à sa réforme de la sûreté nucléaire, jugée précipitée et dangereuse ; la construction de nouvelles installations ne peut se faire sans conditions et sans garanties.

Nous avons appréhendé ce texte d'une manière pragmatique : sans anathème, sans caricaturer qui que ce soit, d'une manière équilibrée mais aussi politique. Nous l'avons appréhendé d'abord en nous nourrissant de notre héritage politique et historique, notamment celui de Marcel Paul, qui a eu l'intelligence de considérer qu'un sujet aussi stratégique devait être soumis à une maîtrise publique.

stockable – ou difficilement –, donc, lorsqu'on électrifie les usages, une énergie pilotable est nécessaire.

Si le nucléaire ne semble pas être la seule solution, il n'y a pas, au moment où nous parlons, de solution sans le nucléaire. Mais la relance du nucléaire doit se fonder sur des exigences fortes. Pour commencer, il n'y a pas de relance possible du nucléaire sans une armée de bras

mettant une juste redistribution des richesses fiscales produites par la filière nucléaire à l'échelle du territoire.

Enfin, il ne peut pas y avoir de relance sereine et solide du nucléaire sans un niveau élevé de sûreté, de sécurité et de transparence. Nous nous félicitons d'ailleurs que la mobilisation de tous les bancs de l'hémicycle ait permis à l'Assemblée de rejeter, avec raison, la fusion à la hussarde de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui était de nature à jeter le trouble sur la relance envisagée.

Nous avons également beaucoup insisté sur la nécessité de bannir la logique actionnariale de la relance du nucléaire. Nous serons très vigilants à ce sujet, en gardant en tête les victoires remportées ces derniers mois grâce aux électriciens-gaziers. L'une d'elles est le refus du projet Hercule : désormais, plus personne ne considère qu'il soit judicieux de se passer d'une entreprise intégrée pour relancer la filière. Une autre est la proposition de loi visant à renationaliser EDF, votée contre l'avis du gouvernement. Dans le cadre de sa niche parlementaire, notre groupe reviendra d'ailleurs sur ce sujet, pour que la maîtrise publique soit gravée dans la loi. ♦



© pexels - Vladimir Sládek

Dès le début de l'examen du texte, nous avons deux ou trois choses en tête : la nécessaire construction d'un mix énergétique équilibré, intelligent, respectueux et décarboné ; la prise en compte, comme principales priorités, de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'ardente obligation de réduction des gaz à effet de serre ; l'intégration d'une donnée scientifique irrefragable : l'énergie n'est pas

et de cerveaux à son service, ce qui nous a conduits à défendre des amendements visant à prendre en compte les enjeux de formation de manière anticipée.

Il n'y a pas non plus de relance fiable et solide du nucléaire sans l'intégration des enjeux d'un aménagement équilibré du territoire, parmi lesquels l'artificialisation des sols ou une péréquation fiscale per-



Lire l'intégralité de l'intervention de Sébastien Jumel le 21 mars 2023.

Pour être réussis, les JO doivent être populaires et ouverts à toutes et tous

Stéphane Peu, vous êtes député de Seine-Saint-Denis, en quoi l'accueil des Jeux dans votre département est-il important ?

La Seine-Saint-Denis va accueillir un très grand nombre d'épreuves et la majorité des nouvelles infrastructures. Depuis l'attribution des Jeux en septembre 2017, je suis de très près leur préparation et je m'assure que les habitantes et habitants y soient pleinement associés. Je mène actuellement une mission d'information sur les retombés économiques et sociales des Jeux. Populaires, ouverts à toutes et tous et mis au service du développement des pratiques physiques et sportives, voilà ce que j'attends des Jeux. Beaucoup de chemin reste à faire dans cette direction. Contrairement à ce que pense le président de la République, la réussite sportive des Jeux ne pourra se mesurer qu'au seul nombre de médailles gagnées. Quel intérêt de construire le centre aquatique olympique en Seine-Saint-Denis si après les Jeux, toujours un enfant sur deux dans mon département ne sait pas nager ? Voilà ce que doit être la boussole qui guide notre action.

Le 28 mars, l'Assemblée nationale votait la loi sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Le groupe GDR s'est abstenu, quelles en sont les raisons ?

Nous nous sommes abstenus sur ce texte, car bien que favorable à l'accueil des Jeux, plusieurs articles nous posaient problème.



« LA RÉUSSITE SPORTIVE DES JEUX OLYMPIQUES NE POURRA SE MESURER QU'AU SEUL NOMBRE DE MÉDAILLES GAGNÉES. »

Je regrette que ce texte ait été le vecteur de dispositions très éloignées des Jeux. Par exemple, le texte propose l'expérimentation de la vidéo-surveillance algorithmique jusqu'au 31 décembre 2024. Il propose également de nouvelles dérogations préfectorales pour l'ouverture de tous les commerces le dimanche dans les communes des sites olympiques ou proche des sites. Surtout, cette loi ne s'intéresse à aucun moment au sport, ce qui est pour le moins regrettable. Aussi, si nous soutenions les dispositions permettant la bonne organisation des Jeux, nous ne pouvions

voter un texte qui comportait des chevaux de Troie sur la sécurité ou le droit du travail. Cela brouille le message.

Justement, le sport est le grand absent de ce texte. Que porte le groupe GDR dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'héritage des Jeux ?

Je l'ai dit dans mon intervention à la tribune, nous devons enfin parler sport au niveau politique. Notre groupe a de nombreuses propositions à faire pour construire le service public du sport en faveur d'une culture sportive pour toutes et tous. Nous travaillons depuis le dernier mandat avec des enseignants-chercheurs, des praticiens du sport, les professeurs d'EPS, les fédérations sportives. Le sport est un fait social incontournable et pourtant, il est la cinquième roue du carrosse. L'État ne consacre que 0,3% du PIB à son financement. Pourquoi la pratique sportive s'effondre lorsque l'on rentre en étude ? Pourquoi les adolescentes pratiquent moins que les garçons ? Comment faire pour construire suffisamment d'équipements sportifs dans les zones rurales et urbaines carencées ? Comment faire de l'EPS une matière à part entière ? Comment accompagner les fédérations dans la diversification des pratiques ? Voilà les questions que nous proposons de traiter dans une loi cadre pour le sport. Nous espérons être enfin entendus par le Gouvernement, même si celui-ci n'a pas l'habitude de jouer collectif. ♦



PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE



© pexels Rodnae productions

La proposition de loi pour mieux lutter contre la récidive, que nous avons examinée le 2 mars dans le cadre de la niche du groupe Horizons, a été vivement contestée sur tous les bancs de l'Assemblée, sans exception. Cette proposition mettait la sanction carcérale au cœur du dispositif, avec notamment le retour des peines planchers dès l'article 1^{er}. En ce sens, elle s'opposait en tout point au mouvement de sortie du tout carcéral vers lequel nous devrions tendre, notamment au regard de la surpopulation et de la suroccupation des prisons françaises. Elsa Faucillon a rappelé que lutter contre la récidive nécessite, en premier lieu, des moyens humains et financiers. Face aux nombreuses critiques, le texte a finalement été retiré.

DROIT À L'IMAGE DES ENFANTS

Le 6 mars dernier, la proposition visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants a été adoptée à l'unanimité. Avec l'avènement des écrans, plus encore depuis l'apparition des réseaux sociaux, l'exposition des enfants sur internet est un phénomène qui prend de l'ampleur. Mais les dérives sont nombreuses et les conséquences ne sont pas toujours bien anticipées par les parents. Cette proposition de loi propose ainsi d'inscrire dans le droit que les parents ont le devoir de protéger la vie privée de leur enfant, qu'ils sont détenteurs de son droit à l'image et que cette responsabilité implique un devoir de protection de l'enfant au-delà de tout autre intérêt.

HOMMAGE À MADELEINE BRAUN

La journée internationale des droits des femmes a été marquée à l'Assemblée nationale par un hommage à Madeleine Braun, résistante et députée communiste. Nous nous félicitons de ce choix tant cette militante et femme politique s'est illustrée à plusieurs reprises par son courage et son engagement. Au rang de ses combats de députée, la défense d'un statut pour les étrangers, l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre le fascisme.



© Assemblée nationale

Le 30 juillet 1946, elle est la première femme de l'histoire à présider la séance. Proclamée vice-présidente de l'Assemblée nationale constituante le 14 juin de la même année, elle occupera cette fonction jusqu'en 1951.

VIOLENCES CONJUGALES ET INÉGIBILITÉ AUTOMATIQUE

La lutte contre les violences faites aux femmes a toujours été au cœur des combats de notre groupe. Mais la proposition de loi visant à étendre le champ d'application de la peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité pour toute personne condamnée pour violences conjugales ou sur mineurs, examinée le 7 mars dernier, nous est très vite apparue comme décevante et opportuniste. Relevant d'une basse

manœuvre politicienne, ce texte reposait sur un message simpliste et populiste avec en fond, le risque d'une instrumentalisation de la justice à des fins d'élimination d'adversaires politiques. Le danger résidait notamment dans la référence aux violences légères pouvant conduire à un nombre excessif de cas d'inéligibilité. Le texte a été rejeté.

INFLATION ET HAUSSE DES SALAIRES

L'envolée des prix alimentaires et de l'énergie sont les premiers sujets d'inquiétude des Français. Avec 15 % d'augmentation en moyenne en un an, ces deux postes occupent à eux seuls un tiers des dépenses des ménages les plus modestes. « Le recours à l'aide alimentaire a triplé en dix ans » s'est insurgé Jean-Paul Lecoq lors de la séance de questions au gouvernement du 7 mars. Pour répondre à la crise de l'énergie, le gouvernement a créé un bouclier tarifaire qui s'est avéré ruineux pour les finances publiques, sans résoudre le problème pour les Français. Même rustine pour la crise alimentaire, en demandant gentiment à la grande distribution de faire un effort !



© Erik Scheel - pexels

Une seule solution permettrait de sortir de l'ornière : l'augmentation des salaires, des prestations et des pensions. Inenvisageable pour un gouvernement qui n'exige jamais rien des entreprises et des multinationales.

LA PÊCHE ARTISANALE MENACÉE

Demain, si rien n'est fait, le risque est grand qu'il n'y ait plus, durablement, de poisson français

dans nos assiettes, parce que nous n'aurons plus d'artisans-pêcheurs pour les pêcher.



© DR

« Nous n'en aurons plus si on laisse l'Europe interdire les dragues et les chaluts dans les aires marines protégées ; si pour toute réponse au Brexit on se contente d'un plan de casse de taille XXL, sans projet alternatif pour relancer notre pêche à taille humaine, respectueuse de la ressource, qui irrigue nos ports et emploie 9 000 marins ; si on ne répartit pas mieux les quotas, captés par des sociétés financières au détriment des petits armements » a fustigé Sébastien Jumel, lors des questions au gouvernement du 28 mars, en écho au mouvement de grève engagé par les marins-pêcheurs. Celui-ci doit aboutir à un profond changement pour donner un cap d'avenir à la pêche artisanale, une stratégie nationale.

ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE FAUSSE COUCHE

Le 8 mars, la proposition de loi favorisant l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche a été adoptée à l'unanimité. Chaque année, environ 200 000 femmes connaissent l'épreuve d'une fausse couche et pourtant aucun dispositif n'est vraiment formalisé pour les accompagner. Ce texte comporte plusieurs évolutions allant dans le bon sens comme la prise en compte du couple, et non pas seulement de la femme, ou la suppression des jours de carence. Lors de la discussion générale, Pierre Dharréville a toutefois rappelé que la question de la grossesse méritait d'être abordée dans la dimension de la santé au

RETRAITES :

LE RETRAIT COMME SEUL CREDO

Chaque semaine depuis le début de la mobilisation, nous interpellons la Première ministre lors des questions au gouvernement du mardi pour lui demander de retirer son projet et de respecter la volonté populaire. « Renoncez à tenter le coup, arrêtez le passage en force. Le Président de la République et vous-même semblez en faire une question d'autorité. Si vous voulez avoir une chance de restaurer quelque autorité, quelque possibilité d'action et renouer le lien avec le pays, il faut montrer que vous savez écouter » a tonné Pierre Dharréville le 7 mars, alors que les Français étaient à nouveau massivement dans la rue. Le 14 mars, c'est André Chassaigne qui s'adressait à la cheffe du gouvernement : « Plutôt que de céder à la brutalité constitutionnelle, renoncez à votre projet, faites le choix du respect, faites le

choix de l'apaisement ! » Suite à l'utilisation du 49-3, et alors que la mobilisation connaissait un tournant, Fabien Roussel avertissait le 21 mars : « Madame la Première ministre, rendez les armes ! Nous voulons la paix civile. Retirez votre réforme des retraites ! Les Français ont besoin de retrouver la confiance dans leur démocratie et dans leur République. » Quant à Hubert Wulfranc, le 28 mars, il choisissait de s'adresser directement aux Français : « Cette interpellation n'est pas une question au Gouvernement. Notre groupe n'attend pas de réponse d'un gouvernement qui refuse de répondre aux Français et méconnaît l'actualité sociale. Celle-ci s'adresse à nos concitoyens : désirez-vous un référendum sur les retraites pour sortir le pays de l'impasse de la crise à haut risque, dans laquelle un certain gouvernement incertain l'a piégé ? Si c'est le cas, faites grandir cette exigence ! »



© capture d'écran - Assemblée nationale

travail. Or, force est de constater que, depuis 2017, le droit du travail a été appauvri quant à la protection des femmes enceintes.

L'HOLODOMOR EN DÉBAT

Le 28 mars, nous avons été appelés à discuter d'une proposition de résolution portant sur la reconnaissance et la condamnation de la grande famine de 1932-1933, connue sous le nom d'Holodomor, comme génocide. Devant la difficulté à prouver l'intention délibérément génocidaire de Staline dans cette grande famine, qui a fait des millions de morts ukrai-

niens mais aussi kazakhs et russes, et alors même qu'il n'y a pas de consensus chez les historiens eux-mêmes, quelle légitimité ont les parlementaires pour tirer des conclusions de cette période ? Bien sûr, nous condamnons avec force et sans réserve les crimes de masse de Staline dans l'Holodomor. Sans en minorer la gravité, nous pensons cependant que les parlementaires ne peuvent pas juger de façon précise de l'intention génocidaire pour des faits qui remontent à 90 ans, seul un procès équitable aurait permis de le faire.



#AGENDA

4 MAI 2023 JOURNÉE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Comme chaque année, une journée de l'ordre du jour de l'Assemblée nous est réservée. Ce sera le 4 mai, de 9h à minuit, où 7 de nos propositions seront débattues en séance. Les textes porteront, notamment, sur la nécessité d'une solution à deux États et condamnant l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid consécutif à sa politique coloniale, sur la surséance de l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la RATP, sur l'abrogation de l'obligation vaccinale contre le Covid-19 dans les secteurs médicaux, paramédicaux et d'aide à la personne et réintégration des professionnels et étudiants suspendus, sur la protection du groupe EDF d'un démantèlement. Mais aussi sur les fonctionnaires dans les Outre-mer, la revitalisation pérenne des lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire et sur la nécessité d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation. L'ensemble des discussions en commission et dans l'hémicycle seront retransmises sur le site de l'Assemblée nationale, en direct et consultables librement par la suite. Rendez-vous également sur nos réseaux sociaux pour suivre l'évolution des débats. #InitiativesPCF

2023 REPORT DE LA LOI IMMIGRATION

Initialement prévu à partir du 28 mars au Sénat, l'examen de la loi sur l'immigration est ajourné jusqu'à nouvel ordre, le président de la République préférant repousser ce sujet clivant à des temps plus propices. Le texte devrait revenir dans quelques semaines et prendrait la forme d'un projet de loi réduit à quelques articles autour de « ce qui est consensuel » tandis que les autres dispositions se retrouveraient dans plusieurs propositions de loi portées par des parlementaires. Comme de nombreuses associations, nous demandons l'abandon définitif de ce projet de loi qui véhicule une vision particulièrement utilitariste des migrants.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



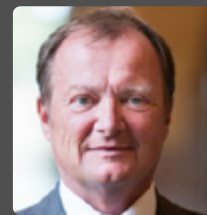
Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Moétai BROTHESON
député de Polynésie



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



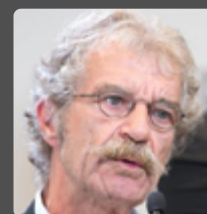
Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

